

Lyon, 16 octobre 2023

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Stérilisation des chats errants : cinq communes déjà engagées dans le dispositif d'accompagnement mis en place par la Métropole de Lyon**

En février dernier, la Métropole de Lyon a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes pour la stérilisation des chats errants, offrant un soutien financier et une animation d'un réseau d'acteurs (communes, vétérinaires, associations) pour favoriser les échanges et retours d'expérience. Dans le cadre de ce dispositif, et par une délibération adoptée ce jour en commission permanente, la Métropole de Lyon a attribué une subvention à cinq communes qui l'ont sollicitée. D'autres suivront bientôt.

Les chats non stérilisés peuvent se reproduire très rapidement. Les chats étant notamment un des prédateurs des oiseaux, dont les populations sont en déclin, la multiplication des chats errants, renforcée pendant les confinements liés au Covid, a des impacts en matière de biodiversité. Celle-ci a également des conséquences sur les conditions de vie des chats errants eux-mêmes, qui partagent un territoire exigu et font face à des phénomènes de luttes territoriales, de contagions et de ressources alimentaires moindres.

La loi du 6 janvier 1999 a confié aux communes la charge de la gestion des animaux errants. En conventionnant avec des associations nationales (SPA, 30 millions d'amis...), elles peuvent bénéficier de financements, en plus du soutien de nombreuses associations locales de bénévoles qui agissent à leurs côtés pour la condition animale. La Métropole n'a pas vocation à se substituer à ces organisations locales adaptées à chaque contexte. Toutefois, elle a souhaité accompagner les communes dans leur campagne de stérilisation des chats errants en leur apportant en particulier un soutien financier.

Cinq communes ont répondu au dispositif d'aide à la stérilisation des chats lancé en février dernier par la Métropole : Grigny, Meyzieu, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Vaulx-en-Velin et Vernaison. La Métropole de Lyon a voté ce jour l'attribution de subventions à destination de ces cinq communes, pour un montant total de 6 800 €. Huit communes se sont par ailleurs déjà manifestées pour répondre à leur tour à ce dispositif : Caluire-et-Cuire, Collonges-au-Mont-d'Or, Dardilly, Écully, Genay, Jonage, Neuville-sur-Saône et Pierre-Bénite.

Concrètement, le dispositif prend en charge 100% des stérilisations supplémentaires (par rapport au nombre de stérilisations effectuées l'année précédente) pour une commune déjà impliquée sur le sujet, et 80% des stérilisations pour une commune qui s'y impliquerait pour la première fois.

Contact presse : Baptiste BARLES

[bbarles@grandlyon.com](mailto:bbarles@grandlyon.com)

06 98 73 61 96

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

« La protection animale est un sujet majeur pour les élus de la Métropole de Lyon et plus largement pour l'ensemble de nos concitoyens. Par ce soutien aux communes dans leurs actions de stérilisation des chats errants, la Métropole de Lyon agit pour mobiliser et créer une dynamique locale autour de cet enjeu, afin de réguler la population de chats errants et leur offrir ainsi de meilleures conditions de vie, tout en protégeant d'autres espèces et en particulier les oiseaux dont les chats sont des prédateurs », déclare **Pierre Athanaze, vice-président de la Métropole de Lyon délégué à l'environnement, la protection animale et la prévention des risques.**

Contact presse : Baptiste BARLES

[bbarles@grandlyon.com](mailto:bbarles@grandlyon.com)

06 98 73 61 96